

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 7 novembre prochain, 1^{ère} édition des Ateliers entreprises consacrée aux Subventions Prévention TPE

La Caisse Générale de Sécurité Sociale organise le 7 novembre prochain de 8h30 à 12h30 des Ateliers entreprises « Subventions Prévention TPE : c'est le moment d'investir dans la prévention des risques professionnels ! ».

Nouveau format pensé pour les TPE-PME, les ateliers entreprises s'adressent aux chefs d'entreprises, dirigeants, personnels administratifs et comptables. Moment de rencontre entre les acteurs de l'entreprise, ils visent à accompagner les entreprises dans la mise en œuvre de solutions de prévention ou la compréhension des démarches liées à leurs salariés et faire connaître les services proposés par l'Assurance Maladie et sa branche dédiée aux risques professionnels.

À l'occasion de cette première édition, les participants pourront assister aux interventions de spécialistes de la CGSS sur trois sujets :

- les subventions accordées par l'Assurance-Maladie - Risques professionnels pour aider les entreprises à financer des actions de prévention ;
- les téléservices et le compte AT/MP ;
- la prévention de la désinsertion professionnelle.

Les participants pourront également poser toutes leurs questions lors d'ateliers de travail en petits groupes.



Rendez-vous le 7 novembre
de 8h30 à 12h30
à la NORDEV
1 rue du karting 97490 Sainte-Clotilde

QUELQUE CHIFFRES SUR LES AIDES ACCORDEES AUX TPE ET PME EN RÉGION REUNION

Pour aider les petites entreprises à réduire les maladies professionnelles et les accidents du travail, l'Assurance Maladie - Risques professionnels propose des Subventions Prévention TPE. Ce dispositif, réservé aux entreprises de moins de 50 salariés, permet de bénéficier d'aides jusqu'à 25 000 € pour lutter contre des risques ciblés liés aux activités des entreprises.

48 Subventions Prévention TPE (anciennement Aides Financières Simplifiées) accordées en 2018 à La Réunion
317 000 € attribués au titre de ces aides financières pour **6 600 €** en moyenne
55 000 € investis par entreprise en moyenne par contrat de prévention dont **30 %** pris en charge par la caisse.

FOCUS SUR LE COMPTE AT/MP

Accessible depuis net-entreprises.fr, le compte accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP) est un service en ligne ouvert à toutes les entreprises cotisantes à la branche risques professionnels du régime général de la Sécurité Sociale.

Gratuit, consultable 24h/24h et quotidiennement actualisé, il donne accès en ligne à de nombreuses informations. Les entreprises peuvent notamment y suivre leurs taux de cotisation AT/MP notifiés, le détail de leur calcul et faire le point sur leurs sinistres récemment reconnus.



VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION :



À propos de l'Assurance Maladie – Risques professionnels

Acteur clé de la santé au travail, à l'écoute des employeurs et des salariés, l'Assurance Maladie - Risques professionnels a pour finalité de promouvoir un environnement de travail plus sûr et plus sain en réduisant les accidents du travail et maladies professionnelles. Également connue sous le nom de branche accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP), elle agit au service de 19 millions de salariés dans plus de 2 millions d'entreprises. Avec son réseau de caisses implantées sur tout le territoire (CPAM, Carsat, Cramif en Métropole et CGSS en Outre-mer), elle exerce trois missions interdépendantes : elle indemnise et accompagne toutes les victimes de maladies et d'accidents liés au travail, fixe les taux de cotisations des entreprises et œuvre sur le terrain pour prévenir les risques professionnels. Elle dispose pour cela de leviers d'incitations financières qu'elle peut actionner au bénéfice de la prévention des risques professionnels. La branche AT/MP prend également à son compte les actions de prévention des travailleurs indépendants et gère le compte professionnel de prévention.

L'Assurance Maladie – Risques professionnels s'appuie sur l'expertise de deux acteurs qu'elle finance :

- l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) qui développe les connaissances scientifiques et techniques sur les risques liés au travail et les outils de prévention.
- Eurogip qui identifie les bonnes pratiques en matière de santé et sécurité au travail en Europe et à l'international et représente la branche pour l'élaboration des normes européennes et internationales.



Contact presse

Suzanne BOUNEA, Responsable Service Presse
0262 40 33 70 - suzanne.bounea@cgss.re